

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00170

**COMMUNAUTE D'INNOVATION DESIGN ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
SUBVENTIONS 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220017010

DATE D'AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

COMMUNAUTE D'INNOVATION DESIGN ET DEVELOPPEMENT DURABLE - SUBVENTIONS 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre des communautés d'innovation (manufacture des technologies du futur, prévention sport & santé, numérique, design et développement durable), Saint-Etienne Métropole a souhaité faire passer les acteurs d'un stade de coopération à un niveau de collaboration plus intégrée, dans une logique de plan d'actions communs entre pôle de compétitivité, clusters régionaux et réseaux locaux.

A cet effet, la Métropole a fédéré les acteurs du design et du développement durable au sein d'une communauté d'innovation dans une logique d'un plan d'actions commun entre Designers+ (réseau régional de professionnels du design), le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) et le Pôle Ecoconception et Management du Cycle de Vie.

A l'échelle de chaque communauté d'innovation, les particularités liées à la thématique sont les suivantes :

- le développement de méthodologies et processus d'innovation non technologiques et leurs applications au sein des thématiques portées par d'autres communautés (santé, procédés, numérique),
- la sensibilisation des entreprises aux côtés de la Cité du design à la démarche d'innovation centrée clients/usagers (diagnostic Designers+), à de nouveaux modèles économiques basés sur l'économie de la fonctionnalité (expertise CIRIDD) et à la démarche d'écoconception (expertise Pôle Écoconception et Management du Cycle de Vie),
- la valorisation de la recherche en design assurée par la Cité du design et plus particulièrement sa filiale Cité services.

La Communauté d'innovation « design et développement durable » a pour mission :

- l'animation de l'écosystème local sur ses thématiques afin de contribuer notamment à l'animation économique et scientifique des Campus,
- des interventions au sein des accompagnements de PME et de startups en lien avec les expertises scientifiques et industrielles disponibles sur le territoire,
- la promotion du territoire visant à accueillir des événements de rang national, ainsi qu'une présence lors de la Biennale Internationale Design.

Sur l'année 2021, il peut être mentionné les actions suivantes :

Pour Designers + :

La communauté design et développement durable poursuit son travail d'intégration du design, du développement durable et de l'éco-conception auprès des acteurs économiques. En 2021 une formation auprès des designers sur le thème de l'éco-design a été organisée.

15 entreprises ont été accompagnées pour intégrer le design dans leur modèle économique via la Cité du design.

Pour le Pôle éco-conception :

Le Pôle Éco-conception, est le centre d'expertise français sur la performance du cycle de vie et reconnu au niveau européen comme European Ecodesign Centre. En 2021, 720 000 personnes ont été sensibilisées et 1200 entreprises ont été orientées par l'équipe. En particulier, l'association anime l'action régionale sur l'éco-conception PRIME qui a permis de toucher 890 entreprises, de sensibiliser 675 entreprises par le biais de webinaires ou d'intervention, de former 180 personnes et d'accompagner 38 entreprises sur la période 2019/2021. Le Pôle Éco-conception est aussi un centre de formation, certifié Qualiopi depuis 2021.

Pour le CIRIDD:

Au titre de l'année 2021, le CIRIDD a accompagné la Métropole dans le cadre de son dispositif MIND et de sa stratégie en matière d'économie circulaire au travers des actions suivantes :

- accompagnement d'une quinzaine d'entreprises vers l'économie de la fonctionnalité,
- animation de nombreux séminaires et événements,
- accompagnement d'une vingtaine de collectivités,
- animation du réseau régional ECLAIRA de l'économie circulaire.

Dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 approuvée lors du Bureau du 06 mai 2021 et afin de permettre aux membres de la communauté d'innovation « Design et Développement durable » de poursuivre les actions engagées et de réaliser les missions précitées, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2022 comme suit :

- Designers+ : 100 000 €,
- CIRIDD : 22 500 €,
- Pôle écoconception et management du cycle de vie : 22 500 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue aux structures membres de la Communauté d'Innovation Design et Développement Durable les subventions afférentes au titre de l'année 2022 pour un montant de :**
 - ✓ **Designers+ : 100 000 €,**
 - ✓ **CIRIDD : 22 500 €,**
 - ✓ **Pôle écoconception et management du cycle de vie : 22 500 €,**
- **approuve le projet d'avenant permettant le versement des subventions et autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les crédits INUM-65738-SUBFACT-FLI de l'exercice budgétaire 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU